



Compte-Rendu Point d'information du 28 avril 2020

Interventions CGT FIP 43

(à joindre au CR de la direction)

Déconfinement: Notre gouvernement pour justifier ses prises de positions en matière de santé publique a créé un comité constitué d'éminents spécialistes en la matière. Ce comité a conseillé d'attendre le 27 Avril pour commencer un déconfinement avec certaines réserves. Notre gouvernement a décidé que ce serait le 11 Mai. C'est une décision éminemment politique. La CGT FIP 43 condamne cette décision, car la très grande majorité de nos concitoyens ne mérite pas d'être encore enfermés 2 semaines.

Absences Autorisées: La CGT FIP 43 demande confirmation que les PIA doivent être déposés en ASA15 à hauteur d'une demi-journée par point d'info audio (préparation, PIA, CR).

Protection, Masques etc : La CGT FIP 43 apprécie particulièrement la dernière posture, en date du 22/04/2020, du directeur général de la Santé, M. Jérôme Salomon. Il a affirmé, droit dans ses bottes qu'il a toujours plaidé pour l'accès aux masques grand public lors de son point presse quotidien. Le même le 4 mars affirmait alors que les masques n'ont aucun intérêt pour le grand public. Mi Mars lors de plusieurs interventions publiques il répète ce message. Le directeur général de la Santé n'a donc pas «toujours plaidé pour l'accès aux masques grand public», mais sa position a évolué au début du mois d'avril, après la parution d'un décret reconnaissant ces nouveaux types de masques et la publication d'une recommandation de l'Académie de médecine.

CONGES/ARTT: La CGT FIP 43 rappelle, une nouvelle fois, qu'elle sera particulièrement vigilante sur ce sujet. Elle demande que toutes les précisions d'application soient connues, rapidement, de tous. Elle rappelle que ces absences non souhaitées par les agents confinés ne peuvent être comparées à des jours de congés. Cela est une vraie provocation.

CHSCT travaux désamiantage DDFIP 43 : La CGT FIP 43 n'a pas participé à la réunion audio, le 24 Avril après midi, sur la mise en place des travaux de désamiantage à la DDFIP 43 qui doivent précéder les travaux d'aménagements avant d'accueillir la trésorerie Le Puy Ville. Comme annoncé précédemment la CGT FIP 43 estime que ces travaux n'ont aucune urgence (ça traîne depuis 2 ans!!) surtout en cette période d'urgence sanitaire. Cela ressemble à un passage en force de la direction qui met un grand coup de canif dans ce qui est présenté comme de qualité au niveau du dialogue avec les représentants des personnels. Actuellement ce dialogue est tout sauf audible, d'ailleurs existe-t-il. Pour la CGT FIP 43 depuis de très long mois il est inexistant. Les exemples s'accumulent.

IR 2020: La CGT FIP 43 s'est étonné, vendredi 24, de termes employés par la Directrice lors des points avec les médias. Elle dénonçait, par exemple, le mot agence lorsqu'il est

expliqué que cette année les usagers/citoyens ne pourront être reçus physiquement. Pour nous ce sont toujours des trésoreries ou services des impôts des particuliers. Nous ne sommes pas encore privatisés. Nous dénonçons, aussi, très fermement le fait que cette campagne de propagande soit uniquement axes sur l'obligation de déclarer en ligne. C'est faux et nous citons la note officielle qui démontre le contraire *(voir ci-dessous). Notre Directrice dément cette sémantique qu'elle n'a pas utilisé et prenait note pour l'information complète des usagers. A notre très grande surprise, le quotidien local l'Eveil de la Haute-Loire, dans sa dernière édition datée du dimanche 26 avril remet une couche sur la propagande

*Dans le cadre de la prochaine campagne de déclaration des revenus 2019, il a été décidé de mettre fin aux envois de déclarations en format papier pour les foyers qui ont déclaré en ligne en 2019, et cela même lorsque l'utilisateur n'a pas expressément opté pour cette dématérialisation.

Cette décision, décrite et expliquée dans la note de campagne qui sera diffusée dans les tous prochains jours, s'inscrit dans le cadre de la généralisation de l'obligation de déclaration en ligne pour les contribuables et dans une démarche écoresponsable de l'administration fiscale. En effet, les usagers sont tenus de déclarer en ligne leurs revenus, sauf cas particuliers définis par la loi, et, ce faisant, disposent de toute l'information préremplie dans le cadre de leur parcours en ligne, voire davantage que sur le support papier.

Il est rappelé que l'envoi d'une déclaration en format papier par l'administration correspond à un usage, mais aucunement à une obligation légale.

Cela étant, les usagers qui se trouveraient dans des situations nécessitant tout de même l'impression d'une déclaration papier (par exemple, notamment si un proche ou un tiers déclarait pour eux ou s'ils font face à une impossibilité temporaire de réaliser des démarches en ligne) **ou qui souhaiteraient absolument se voir délivrer une déclaration papier pour la campagne, malgré les arguments de l'administration, pourront obtenir, auprès de leur SIP, une déclaration préremplie en format papier, qui reste accessible dans le compte fiscal des particuliers, vision agent (document "DPR initiale").**

De plus, à partir du lancement de la campagne 2020, les agents pourront, via Mon profil Agents, restaurer, **pour les usagers qui le souhaiteraient absolument, l'envoi d'une déclaration papier pour les prochaines campagnes déclaratives. Dès la présente campagne 2020, cette option ne sera plus accessible par les usagers dans leur espace en ligne.**

Afin de préparer cette évolution, des travaux informatiques ont été conduits visant à modifier directement l'option pour la dématérialisation de la déclaration 2042 dans le compte fiscal des usagers concernés. Via Mon profil, ils peuvent ainsi d'ores et déjà visualiser ce changement dans leur espace particulier alors même qu'ils n'ont réalisé aucune démarche. Ce même traitement est visible via Mon Profil Agent.

Les usagers pourraient solliciter les services quant à l'apparition de ce changement. En ce cas, les services pourront utiliser les éléments de langage décrits *supra*, et indiquer aux usagers que cette situation est transitoire puisqu'à compter de début avril l'option de dématérialisation de la déclaration 2042 ne sera plus disponible aux usagers et disparaîtra de Mon profil.

GF1A (bureau.gf1a@dgfip.finances.gouv.fr)

Cap Particuliers bureau.capparticuliers@dgfip.finances.gouv.fr)

Dialogue social: Pour clore ce PIA la CGT FIP 43 déplore qu'actuellement le dialogue dit social se cantonne à ces seuls PIA. Pour elle c'est certes mieux que rien, mais pas plus. La réponse de la direction, c'est qu'actuellement il ne peut être envisager d'autre forme d'échange et ces PIA il faut les accepter et s'en satisfaire. La CGT FIP 43 les accepte par la force des choses mais ne s'en satisfait aucunement.